

ALERTE A TOUS NOS ADHERENTS

Bonjour à tous,

Comme vous avez dû l'entendre lors d'émissions radio ou télé il y a actuellement une polémique sur le gaz et l'huile de schiste (shale gas et shale oil en anglais) et les permis accordés en France pour cette recherche de gaz et d'huile non conventionnels.

Cette polémique fait boule de neige, elle rebondit partout et s'amplifie journalièrement. Des politiques, des responsables de collectivité territoriale, des journalistes, qui n'ont en commun que leur totale ignorance des techniques du forage pétrolier, racontent tout et n'importe quoi sur ce sujet, en mettant dans le même sac les forages classiques de reconnaissance et les forages spécifiques au développement de ces gaz ou huile non conventionnels, avec les techniques de fracturation associées.

Récemment, à l'Assemblée Nationale lors des questions au gouvernement deux députés sont intervenus de manière très virulente pour dénoncer cette recherche de gaz non conventionnel et l'octroi de permis en France à cet effet et demandent un moratoire, moratoire que la Ministre de l'Ecologie vient d'ailleurs de décider.

Cette polémique est dévastatrice pour toute la profession pétrolière et parapétrolière. L'arrêt de ces recherches aurait des conséquences catastrophiques pour notre indépendance énergétique, pour notre balance commerciale déjà largement déficitaire, mais aussi pour l'emploi, car de tels développements généreraient de nombreux emplois. Dans l'immédiat elle met en difficulté des sociétés et des entreprises qui ont programmé des travaux dès cette année.

Comme vous le savez certainement, cette nouvelle recherche de « shale gas » et « shale oil » nous vient des Etats Unis où, depuis près d'une décennie, 500.000 puits sont en exploitation. Le gaz de schiste est ainsi devenu la seconde source énergétique des EU.

La principale technique d'exploitation se fait par forage horizontal avec fracturation hydraulique par injection d'eau sous forte pression avec du sable fin et certains produits chimiques. Aux Etats Unis, l'État n'est pas propriétaire du sous sol contrairement à ce qui se passe en France et en Europe. Le suivi de l'exploration production est donc bien différent de ce qu'il est chez nous. Il y a eu des problèmes de contamination et de pollution justement parce que les législations dans ce domaine sont laxistes et n'ont rien à voir avec celles beaucoup plus élaborées et contraignantes en France.

Les demandes de permis chez nous exigent une procédure très longue et complexe, mais rassurante et les études d'impact sont obligatoires.

Les médias et certains de nos politiques condamnent et rejettent unilatéralement les forages pétroliers en traumatisant une population toujours sensible aux annonces de catastrophes, alors qu'il serait indispensable de la rassurer en donnant les informations essentielles sur les démarches longues et exigeantes pour tout d'abord constituer le dossier de demande de permis de recherche et ensuite une période tout aussi longue de déroulement de la procédure d'octroi du permis (voir un long article sur ce sujet dans le FC N° 80 de Juin 2007). C'est le plus souvent un vrai parcours du combattant qui dure parfois deux ans et même plus.

Pourquoi dès lors tout ce tintamarre pour stopper ces recherches ? La société canadienne ENCANA qui recherchait du « shale gas » a fait deux puits d'investigation en 2008 sur le permis de FOIX en France, et rien d'anormal ne s'est passé. Il est vrai que dans le Sud Ouest

les forages pétroliers font partie du paysage, avec les quelques 6.000 puits forés, l'aventure du champ de gaz de Lacq où des problèmes techniques et de sécurité sérieux ont été résolus grâce aux compétences techniques d'avant garde des SNEAP, ELF-ERAP et TOTAL.

Comme dans d'autres domaines les techniques pétrolières se diversifient, évoluent et s'améliorent sans cesse. Il faut faire confiance à la science et aux hommes, et savoir adapter la réglementation aux nouveaux défis qui se présentent. Sinon, nous n'avancerons jamais et nous resterons à la traîne des autres pays. En Europe des pays se sont déjà lancés dans de tels projet : la Suède, la Pologne, l'Autriche, etc. Avec les responsables politico-administratifs que nous avons, affolés à l'idée d'explorer de nouveaux horizons et solidement campés sur le « principe de précaution », le chemin de fer n'aurait sûrement jamais vu le jour, et le gaz de Lacq serait toujours enfoui dans les profondeurs !

Notre Association a, dans ses statuts, entre autres buts, celui de défendre la profession et ses acteurs. Nous devons donc réagir à ces tentatives acharnées et infondées de jeter l'anathème sur notre métier pour éviter que cette profession et cette industrie soit sinistrée en France.

Que faire ?

- utiliser un droit de réponse à diffuser dans tous les médias et aux partis politiques
- faire une lettre ouverte à Mme la Ministre avec notre soutien à la DGEC
- utiliser nos adhérents via internet pour faire diffuser notre riposte raisonnée
- etc....

A vous d'y réfléchir, d'émettre vos commentaires et vos idées pour effectuer cette démarche.

Nous n'agissons qu'avec votre soutien

Jacques SALLIBARTANT

Jean-Claude REMONDET